

LE  
16

MAIRIE  
DU  
SEIZIÈME  
ARRONDISSEMENT  
DE  
PARIS

71 avenue Henri-Martin  
75775 Paris cedex 16  
01 40 72 16 00  
www.mairie16.paris.fr

**Claude GOASGUEN**  
Ancien ministre  
Député de Paris  
Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement

N/Réf. : CAB/FS/16.1018.01

V/Réf. :

Objet : centre d'hébergement du Bois de Boulogne

Paris, le 19 OCT. 2016

Monsieur le Préfet,

A quelques jours de l'ouverture du centre d'hébergement construit cet été dans le Bois de Boulogne, je reste en attente d'informations précises quant à la désignation des personnes accueillies dans cet établissement, et la nature même de ces individus ou de ces familles.

Lors de notre entretien du 18 mars, vous m'aviez annoncé qu'il s'agirait d'un CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale). La loi n° 74-955 du 19 novembre 1974 crée les CHRS dont il existe différents types d'établissements, soit spécialisés (femmes enceintes, personnes sortant de prison...), soit de droit commun (jeunes errants, grands exclus...).

Parallèlement, alors même que la délibération adoptée en décembre 2015 justifiait ce centre « afin de répondre aux besoins des sans-abris et des réfugiés », la ville n'a cessé d'assurer que cet espace serait exclusivement destiné aux sans-domicile-fixe orientées par le numéro d'urgence 115.

Je souhaiterais que vous puissiez me confirmer la demande de l'État dans ce dossier, placé sous son autorité, et le public que vous entendez faire accueillir par l'association Aurore, agissant dans le cadre d'une mission de service public.

Il m'importe désormais de connaître non seulement la nature du public accueilli, mais également le processus de sélection de ces personnes.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

*Avec ses sentiments*

**M. Jean-François CARENCO**  
Préfet de la Région Île-de-France,  
Préfet de Paris  
Hôtel Préfectoral  
5, rue Leblanc  
75015 PARIS